



Titre professionnel (niv.V) Conducteur-trice du transport routier de marchandises sur tous véhicules

permis CE
et CACES 3 R389 inclus !

Eligible CPF



Objectifs de la formation

Le ou la titulaire de ce titre professionnel effectue tous types de transport de marchandises à l'aide de véhicules porteurs. Il ou elle représente l'entreprise auprès des clients et maîtrise la réglementation sociale européenne. Il ou elle assure de plus le bon fonctionnement mécanique du véhicule.

Le (la) conducteur-trice du transport routier de marchandises sur porteur est sérieux-se et organisé-e. Il ou elle gère sa marchandise et son emploi du temps. Il ou elle respecte enfin les délais ainsi que la réglementation.

Titre professionnel (niv.V) Conducteur-trice du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Contenu de la formation

Programme synthétique

- Conduite de véhicules porteurs
- Manœuvres, attelage, dételage
- Quai de chargement
- Vérifications
- Réglementation
- Sécurité
- Mécanique poids lourds

Agence de Saint-Malo-Dinan

Lycée Bel Air - TINTÉNIAC
02 99 68 15 50
geb.transport@ac-rennes.fr



Contacts
Conseiller en formation continue
Liassissi MAZOU
Coordinatrice
Francine BIHAN



Pré requis

Être majeur
Être titulaire du titre porteur ou du permis C + FIMO
Satisfaire à la visite médicale



Lieu de formation

Lycée des Métiers Bel Air
7 rue Ernest Renan - 35190 TINTÉNIAC



Publics

Tout public
Détail : jeunes (- de 26 ans) et adultes demandeurs d'emploi, salariés en reconversion



Validation

Titre professionnel (niv.V)
Conducteur-trice du transport routier sur tous véhicules (permis CE, et CACES 3 R389 inclus)



Date

Entrée en janvier 2018 et sortie en mars 2018



Informations spécifiques

Durée en centre : 286 h
Calendrier : 9 semaines consécutives



Tarif

Nous consulter
Code CPF salarié : 2096
Code CPF demandeur d'emploi : 2096



Méthodes et moyens pédagogiques

Contrat de professionnalisation ou période de professionnalisation
Parcours individualisé en fonction des besoins



Formation éligible au CPF salarié



Formation éligible au CPF demandeur d'emploi



Congé individuel de formation



Financement "Région" possible



En contrat de professionnalisation